

APPEL À PROPOSITIONS : DÉFINITION DE MANDAT

Prière d'afficher et de diffuser

Titre du mandat : Renforcement de capacités en plaidoyer des associations de victimes du choléra en Haïti
Durée : 10 jours
Début du mandat : Janvier 2022

1. Contexte

Le 29 février 2004, le Conseil de Sécurité adoptait la résolution 1529 jetant les assises de ce qui deviendra plus tard la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Dans le cadre de cette mission déployée le 1^{er} juin 2004, alors que sévissait une épidémie de choléra au Népal, l'Organisation des Nations Unies (ONU) déployait un contingent de Casques bleus népalais à la mi-octobre 2010 dans la zone de Meille, tout près de Mirebalais¹. Le 21 octobre 2010, le gouvernement haïtien déclarait officiellement l'existence d'une épidémie de choléra en Haïti, maladie pourtant éradiquée au pays depuis au moins un demi-siècle².

Entre 2010 et 2016, l'ONU a refusé d'admettre sa responsabilité dans ce dossier et de prendre des mesures pour répondre aux demandes d'indemnisation des victimes. En août 2016, le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme Philip Alston a conclu que la position de l'ONU est « moralement inadmissible, juridiquement indéfendable et politiquement contre-productive »³. Quelques jours plus tard, l'ONU reconnaissait avoir « joué un rôle » dans l'introduction de l'épidémie en Haïti⁴. En octobre 2016, un fonds à contribution volontaire a été créé afin de traiter et d'éliminer le choléra en Haïti et d'offrir une assistance matérielle aux personnes les plus affectées⁵.

Le 1^{er} décembre 2016, l'ancien Secrétaire général de l'ONU a présenté des excuses officielles aux Haïtiens⁶ et a présenté la nouvelle approche de l'organisation dans la lutte contre le choléra en Haïti. Un des principes fondamentaux qui sous-tend cette

¹ Joseph, M. et al. *Demande de réparation* (3 novembre 2011), en ligne : ijdh.org < <http://ijdh.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/11/englishpetitionREDACTED.pdf> >, p. 6.

² Cravioto, A. et al, « Final Report of the Independent Panel of Experts on the Cholera Outbreak in Haiti » (octobre 2010) en ligne : UN.org < <http://www.un.org/News/dh/infocus/haiti/UN-cholera-report-final.pdf> >, p. 3. Il est à noter que plusieurs sources affirment même que le choléra n'a jamais existé en Haïti avant 2010 (voir notamment : Jenson, D. et al. « Cholera in Haiti and Other Caribbean Regions, 19th Century » (2011) 17 *Emerging Inf Dis* 2130).

³ Alston, P. *Report of the Special Rapporteur on extreme poverty and human rights*, Doc off AG NU, 71^e session, Doc NU A/71/40823 (2016), p. 1-2.

⁴ Katz, J. M. « U.N. Admits Role in Cholera Epidemic in Haiti », *The New York Times* (17 août 2016) en ligne : [NYTimes.com](http://www.nytimes.com) < <http://www.nytimes.com> >.

⁵ Centre d'actualités de l'ONU, « L'ONU établit un Fonds multipartenaires pour la réponse au choléra en Haïti » (17 octobre 2016) en ligne : UN.org < <http://www.un.org/french/newscentre/>>.

⁶ Centre d'actualités de l'ONU, « Haïti : Ban Ki-Moon présente les excuses de l'ONU et propose un nouveau plan de lutte contre le choléra » (1^{er} décembre 2016) en ligne : UN.org < <http://www.un.org/french/newscentre/>>.

nouvelle approche est de « placer les victimes au centre de l'action et répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations »⁷. En 2016, le Secrétaire général des Nations Unies s'était engagé à « consulter les victimes, leurs familles et les communautés dans le cadre de la mise au point du dispositif »⁸. Or, peu d'efforts ont été réalisés jusqu'à présent pour connaître les préférences des victimes relativement aux démarches envisagées, les principales associations de victimes n'ayant été impliquées dans aucune consultation.

Présente en Haïti depuis 2005, Avocats sans frontières Canada (ASFC) a démarré en 2017 le projet « Accès à la justice et lutte contre l'impunité en Haïti (AJULIH) ». Ce projet, mis en œuvre par ASFC et ses partenaires sur le terrain, notamment la Fondation Konesans ak Libète (FOKAL), l'Office de protection du citoyen (OPC) et les associations des droits humains, est financé par Affaires mondiales Canada (AMC). Le projet aspire à contribuer à l'amélioration de l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité ; contribuer à la lutte contre l'impunité et la corruption ; contribuer à dynamiser la participation citoyenne aux processus démocratiques. Pour y arriver, ASFC appuie les organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'activités visant le renforcement de leurs capacités en matière de plaider, d'éducation citoyenne et du droit. C'est dans cette optique qu'ASFC s'implique depuis près de quatre ans dans une campagne de plaider pour le respect des droits des victimes du choléra aux côtés de plusieurs organisations de victimes.

Une étude de faisabilité a été lancée à l'occasion d'une table ronde à New York en juin 2019. Cette étude, réalisée par ASFC en collaboration avec l'Institut Interuniversitaire de Recherche et de Développement (INURED), visait notamment à faire connaître les besoins, attentes et priorités des victimes. L'étude a subséquentement été lancée en Haïti en janvier 2020 et de nombreux efforts de plaider ont été mis en œuvre pour sensibiliser les acteurs du dossier. Néanmoins, force est de constater que, 10 ans après l'introduction du choléra en Haïti, les victimes du choléra ne bénéficient toujours pas d'une assistance suffisante qui tient compte de leurs besoins réels, et leur voix peine toujours à être entendue sur le dossier, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des mesures déjà déployées par l'ONU dans certaines régions. C'est dans cette optique qu'un événement de commémoration avait été organisé en octobre 2020 par les associations de victimes, en partenariat avec ASFC, pour marquer les 10 ans du choléra en Haïti sur le thème: « 10 ans après: l'expérience des victimes du choléra et les impacts de la maladie en Haïti ». Un renforcement de capacités des OSC de victimes du choléra permettra en ce sens de pérenniser les acquis en matière de plaider dans le dossier.

2. Objectif général

Ce mandat vise à renforcer les capacités des OSC de victimes du choléra en matière de plaider afin qu'elles soient mieux outillées pour faire connaître leur vécu et mener des actions concertées de plaider axées sur une plus grande reconnaissance et jouissance de leurs droits.

⁷ Secrétariat général des Nations Unies, *Nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti*, Doc Off AG NU, 71^e sess, Doc NU A/71/620 (2016), p. 9.

⁸ *Ibid.*, p. 12.

3. Objectifs spécifiques

L'accompagnement fourni aux OSC visera plus spécifiquement à leur permettre de :

1. Développer et mettre en œuvre un plan de plaidoyer répondant à leurs besoins spécifiques ;
2. Accroître leurs connaissances des principales parties prenantes du dossier (notamment l'ONU et l'État haïtien) et de leurs intérêts respectifs pour développer des stratégies de plaidoyer adaptées ;
3. Identifier des messages clés communs leur permettant de mener des actions de plaidoyer concertées ;
4. Maximiser les synergies entre les OSC de victimes du choléra et d'autres alliés potentiels dans le dossier ;
5. Acquérir toute autre compétence nécessaire à la consolidation d'un canal de communication et au maintien d'un dialogue constructif avec les principales parties prenantes du dossier.

4. Résultats attendus

1. Trois (3) OSC de victimes du choléra sont outillées afin de développer et mettre en œuvre un (1) plan de plaidoyer commun répondant aux besoins et demandes spécifiques des victimes ;
2. Trois (3) OSC de victimes du choléra ont une connaissance accrue des principales parties prenantes du dossier et de leurs intérêts spécifiques et sont en mesure de mobiliser ces connaissances pour développer des stratégies de plaidoyer adaptées ;
3. Trois (3) OSC de victimes du choléra s'entendent sur des messages clés communs afin de mieux cadrer leurs interventions et pouvoir mener ensemble des actions de plaidoyer concertées ;
4. Trois (3) OSC de victimes du choléra développent de meilleures synergies entre elles ;
5. Trois (3) OSC acquièrent les compétences nécessaires pour consolider un canal de communication et maintenir un dialogue constructif avec d'autres acteurs au fil du temps.

5. Méthodologie

Le ou la consultant.e sera chargé.e de développer et soumettre une proposition méthodologique adaptée afin de répondre aux objectifs précédemment mentionnés. La méthodologie soumise devra être développée dans une perspective de renforcement de

capacités des OSC de victimes du choléra en vue de favoriser leur participation active et de générer un réel transfert de connaissances. La proposition devra tenir compte des enjeux sanitaires et sécuritaires actuels en Haïti, mais également ceux propres au travail avec des OSC de victimes, notamment en ce qui concerne l'inclusion de populations en situation de vulnérabilité. Elle devra également inclure un chronogramme détaillé incluant les différentes étapes du processus et précisant le rôle des OSC de victimes du choléra au sein de celui-ci.

Le ou la consultant.e relèvera de la responsable principale du plaidoyer et des communications d'ASFC, notamment appuyée par un agent de plaidoyer et des communications et une juriste spécialisée sur le dossier choléra. ASFC travaillera donc en étroite collaboration avec le ou la consultant.e retenu.e afin de faciliter les rencontres avec les OSC de victimes et fournir certains conseils stratégiques pour le développement du plan et des outils de plaidoyer. Il est à noter que, outre les livrables spécifiques associés à ce mandat, il est attendu du ou de la consultant.e un rapport provisoire, un atelier de validation des outils ainsi qu'un rapport final.

6. Dates clés

Le mandat se déroulera sur une période de 10 jours à compter de janvier 2022.

7. Livrables attendus et activités à prévoir

- La proposition méthodologique, incluant le plan de travail et la stratégie d'accompagnement des OSC ;
- La proposition méthodologique révisée à la suite des commentaires d'ASFC ;
- Une rencontre de cadrage avec ASFC et les OSC pour mieux circonscrire les besoins ;
- La formation et les ateliers de travail avec trois (3) OSC pour développer les outils du plan (calendrier d'activités, budget, processus de suivi-évaluation) ;
- La finalisation du plan de plaidoyer et l'intégration des outils développés avec les OSC ;
- L'atelier de validation et d'appropriation des outils ;
- Un document final présentant l'accompagnement offert aux OSC, incluant les lacunes constatées et des propositions d'accompagnement pour bonifier la mise en œuvre du plan ;
- Un document final révisé à la suite des commentaires d'ASFC.

8. Profil recherché

Qualifications

- Détenir un diplôme universitaire dans le domaine des communications, de l'éducation, du droit ou de tout autre domaine connexe pertinent ;
- Au moins 5 années d'expérience en matière de plaidoyer, de formation et de renforcement de capacités d'OSC ;
- Maîtrise de la démarche du plaidoyer et des méthodes pédagogiques ;



- Excellentes capacités en matière de supervision et de cocréation de formations, de renforcement de capacités, de développement de plan et d'outils de plaidoyer ainsi que de rédaction de rapports ;
- Excellentes capacités d'adaptation du travail aux réalités des OSC de victimes, particulièrement dans une perspective d'inclusion des femmes et des populations en situation de vulnérabilité ;
- Connaissance du contexte sociopolitique et de la situation des droits humains en Haïti ;
- Capacité de travailler avec d'autres acteurs concernés, sens de la diplomatie, et vision stratégique ;
- Grandes capacités pour le travail d'équipe, entregent, intelligence interpersonnelle et interculturelle, esprit d'initiative et débrouillardise ;
- Maîtrise du français et du créole (oral et écrit) ;
- Avoir une expérience avérée en consultation d'au moins 3 ans ;
- Être sur place pendant la durée du mandat;
- Disposition à se déplacer ou voyager si nécessaire ;
- Forte motivation associative et sens de la solidarité internationale ;
- Maîtrise des outils et logiciels informatiques requis pour la réalisation du plan et des outils de plaidoyer ainsi que la rédaction des autres livrables prévus ;
- Forte capacité à gérer le temps et les priorités.

Atouts

- Maîtrise de l'anglais ;
- Expérience ou connaissances liées aux droits des victimes du choléra en Haïti ;
- Connaissances des instruments de protection des droits humains ;
- Maîtrise de la terminologie juridique ;
- Expérience et connaissances en matière de communication sociale.

9. Processus de sélection

Les personnes intéressées doivent soumettre leur dossier de candidature d'ici au **5 novembre 2021** par courriel.

Les candidatures doivent être soumises à l'adresse suivante : recrutement.haiti@asfcanada.ca. S.V.P. inscrire comme objet du courriel « **Recrutement – Plan de plaidoyer choléra** ».

Les dossiers de candidature doivent comprendre les éléments suivants :

- Méthodologie détaillée
- C.V.
- Lettre de motivation;
- Proposition financière.

Nous remercions tou.te.s les candidat.e.s de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.